

06-26

Pour publication immédiate
Le 28 février 2006

INFRACTION À LA *LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL* : TONY MARSMAN CONSTRUCTION LIMITED REÇOIT UNE AMENDE DE 50 000 \$

LONDON (Ontario) – Tony Marsman Construction Limited, une compagnie de construction établie à London a été condamnée, le 22 février 2006, à payer une amende de 50 000 \$ pour avoir enfreint la *Loi sur la santé et la sécurité au Travail*. Son infraction a causé de graves blessures à un jeune travailleur affecté à un chantier résidentiel.

Le 11 mai 2004, un travailleur installait un revêtement de sol dans une maison partiellement construite quand il fit une chute de plus de 3,35 mètres (11 pieds), du deuxième étage au garage, dont le sol était cimenté. Le travailleur s'est cassé les deux poignés et un os du visage. Une enquête du ministère du Travail a révélé que le travailleur ne portait pas de dispositif arrête-chute. L'accident s'est produit au chantier de construction situé rue Fogerty, à London, où 30 maisons étaient en construction. Le travailleur était embauché par une compagnie de charpenterie, qui avait été engagée pour poser les planchers par une compagnie de construction de maisons, qui avait été embauchée quant à elle par Tony Marsman Construction Limited, le constructeur du projet.

À la suite d'un procès, Tony Marsman Construction Limited a été jugée coupable, en sa qualité de constructeur, de ne pas avoir veillé à prévenir la chute du travailleur, tel que l'exige l'article 26.1 des règlements concernant les chantiers de constructions. Cette infraction est contraire à l'alinéa 23(1)a) de la *Loi sur la santé et la sécurité au Travail*.

L'amende a été imposée par Mme Helen Gale, juge de paix à la cour de justice de l'Ontario siégeant à London. La cour a également imposé la suramende de 25 p. 100 qui est prévue par la *Loi sur les infractions provinciales*. La suramende est mise dans un compte spécial du gouvernement provincial qui sert à aider les victimes d'un crime.

-30-

Renseignements :
Lionel Tona
Ministère du Travail
416 326-1407

Line Forestier
Procureure de la Couronne
Direction des services juridiques
Ministère du Travail
416 326-7987

Renseignements généraux

Lieu : Cour de justice de l'Ontario
824, rue Dundas, salle d'audience n° 102
London (Ontario)

Juge : Mme Helen Gale, juge de paix

Date et heure : Le 22 février 2006, à 11 h

Défendeur : Tony Marsman Construction Limited

Affaire : Infraction à la
Loi sur la santé et la sécurité au Travail

Available in English

www.labour.gov.on.ca